

Réf : CA2025/15

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2025

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES STATUTS DE LA COMPOSANTE « CITÉ DES LANGUES ÉTRANGÈRES DU FRANÇAIS ET DES FRANCOPHONIES (CLEFF) »

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 18 avril 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-7 et L. 713-1,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III),*

*Vu la délibération CA2023/56 du 10 novembre 2023,*

*Vu l'avis du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 22 juin 2023,*

*Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 23 juin 2023 portant approbation de la création à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 de la composante « Cité des Langues Etrangères du Français et des Francophonies (CLEFF) » et portant approbation de la modification afférente des statuts de l'Université Bordeaux Montaigne (Titre I – article 4),*

*Vu la délibération du conseil d'administration référencée CA2023/34 en date du 13 juillet 2023 portant approbation des statuts provisoires de la composante CLEFF,*

*Vu l'adoption en séance du conseil de la CLEFF du 9 avril 2025 de la version finale des statuts de la composante CLEFF ;*

Le quorum étant atteint,

Après avoir entendu en séance M. Ertlé, directeur de la composante sui generis « CLEFF »,

➤ Après en avoir délibéré,

### ➡ DÉCIDE :

#### Article 1 :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve la version finale des statuts de la composante CLEFF, tels qu'adoptés par le conseil de la CLEFF en sa séance du 9 avril 2025 et tels que figurant en pièce ci-jointe à la présente délibération.

#### Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur de l'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 18 avril 2025.*

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres présents    | 21 |
| Membres représentés | 13 |
| Abstention (s)      | 13 |
| Votants             | 21 |
| Blanc(s) ou nul(s)  | 0  |
| Suffrages exprimés  | 21 |
| Pour                | 21 |
| Contre              | 0  |

Publié le :

28 AVR. 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :


 Le Président,  
  
 Alexandre PÉRAUD.  
 PRÉSIDENCE

28 AVR 2025